



Fédération de la Santé et de l'Action Sociale (FSAS-CGTG)

Rue Maurice MARTIN, 97 100 Basse-Terre
0690.28.19.86
fsas.cgtg@laposte.net
Siret : 798 550 497 000 19



COMMUNIQUE DE PRESSE n° 04-2016

Le 1er Juillet 2016, l'Agence Régional de Santé (A.R.S.) de Guadeloupe publiait, par voie de presse, le nombre de Groupement Hospitaliers de Territoire (G.H.T.) pour la Guadeloupe et les îles du nord selon le schéma suivant :

- Un G.H.T. Pour le territoire sud (Les hôpitaux de Capesterre à Pointe-Noire).
- Un G.H.T. Pour le territoire nord (Îles du nord).
- Une dérogation pour le C.H. de Monteran dans le but de mettre en place un Etablissement Public de Santé Mentale regroupant toute la Psychiatrie en Guadeloupe.
- Une dérogation pour le C.H.U., le C.H. de Marie-Galante et le C.H. Gériatrique du Raizet dans le but de *"..Finaliser les conditions d'un fonctionnement plus intégré **alliant G.H.T. et Direction commune** avec un projet médical partagé, d'ici Janvier 2017"*.

L'A.R.S. poursuit en soulignant que cette décision n'est *"...Qu'une **première étape** de l'organisation de l'hospitalisation publique avant le futur projet régional de santé (P.R.S.) 2018-2022 qui permettra de **s'orienter vers un seul G.H.T. pour toute la Guadeloupe**"*.

La F.S.A.S.-C.G.T.G. **réaffirme qu'elle n'a jamais soutenue le principe même du G.H.T.** qui est, tout comme la loi El Khomri, un projet néolibérale sous la directive de l'Union Européenne. Le combat politique continue pour la remise en question de cette loi, tout comme tant d'autres lois antisociales, et la mise en place d'un grand service public sanitaire et social. L'échec de quarante ans de politique néolibérale est patent !

Ce préalable fait, cette loi devient applicable et nous en prenons acte **mais** elle doit l'être dans le respect du cadre qu'elle définit elle-même, **soit un G.H.T. par territoire**, attendu que la Guadeloupe possède trois territoires de santé, selon le découpage de l'A.R.S. elle-même. La F.S.A.S.-C.G.T.G. rappelle, alors, son positionnement de précaution : **trois G.H.T. et une dérogation pour la Psychiatrie.**

Il ne s'agit pas de partager l'idée du G.H.T., contrairement à la propagande anti-C.G.T.G., mais de préserver, au mieux, le schéma sanitaire de chaque territoire en évitant la création d'une superstructure (G.H.T. Unique) qui ne garantira en rien un schéma sanitaire Guadeloupéen efficient. La Guadeloupe étant un archipel à risques naturels multiples, ventiler et autonomiser la capacité de prise en charge est de meilleurs augures. Ne pas se positionner sur cette question aurait été faire montre d'irresponsabilité face aux enjeux et aux non-dits.

La F.S.A.S.-C.G.T.G. s'est aussi prononcée pour le report de l'application de cette loi et l'arrêt prématuré du P.R.S. en cours, afin de la faire correspondre avec le nouveau P.R.S. qui doit être élaboré courant 2017, faisant ainsi coïncider un **contenu** à un **contenant**.

Enfin, la **F.S.A.S.-C.G.T.G.** s'est prononcée contre la **Direction commune entre le C.H.U. et le C.H.G.R.** développant l'idée d'une filière gériatrique autour du C.H.G.R. mais où le C.H.U. aura toute sa place avec la mise en place d'une urgence gériatrique au C.H.U. et une suite gériatrique au C.H.G.R.. Cette coopération peut se faire :

- Au mieux, par le régime dérogatoire comme en psychiatrie, permettant la création d'une filière gériatrique complètement autonome. Cette discipline nouvelle demande à être structurée sur des bases saines au regard des enjeux populationnels de demain.
- Au pire dans le cadre de la création d'un *G.H.T. Centre* autour du C.H.U.

Des conventions intra-GHT, inter-GHT et/ou d'associations avec le C.H.U. sont possibles (Tenant compte du fait que deux autres établissements du *GHT Sud* pratiquent aussi la gériatrie).

En conséquence, la F.S.A.S.-C.G.T.G., si elle reconnaît comme choix adéquat la création des *G.H.T. Sud - G.H.T. Nord* et la dérogation obtenue pour la psychiatrie, en lieu et place d'un *G.H.T. unique*, **s'inquiète :**

- Du caractère provisoire (Dixit l'A.R.S.) de cette décision alors que la loi prévoit qu'il revient aux établissements de conventionner pour une décennie et de pouvoir réviser les conventions (et non changer de conventions) lors de l'évolution du P.R.S..
- De la volonté manifeste d'imposer une Direction commune entre le C.H.U. et le C.H.G.R., voie royale vers la fusion entre ces deux établissements et la disparition de la gériatrie et de la psychiatrie en Guadeloupe de par leur dissolution dans la masse des autres disciplines. Cette discipline est nouvelle et réponds aux grandes problématiques de vieillissement de la population Guadeloupéenne de demain et même déjà d'aujourd'hui.
- De la volonté manifeste de tendre vers un G.H.T. Unique qui accélèrera la destruction de la santé publique en Guadeloupe de par une superstructure phagocytante et inefficace sur tout le territoire. Un tel choix du public ne pourrait, d'ailleurs, qu'être utile au privé qui saura tirer profit de cette inefficacité.

La F.S.A.S.-C.G.T.G. dénonce cette orientation et appelle tous les agents de la santé publique à se tenir prêts à défendre leur outil de travail et la prise en charge des patients et personnes âgées de la Guadeloupe.

Le combat continu.

Basse-Terre, le 18 Juillet 2016

Le Secrétaire Général



BELAIR Philippe



Confédération Générale du Travail de la Guadeloupe

4, Cité Artisanale de Bergevin – 97110 POINTE-A-PITRE

Tél : (0590) 82.34.61 / 90.11.43 - Fax : (0590) 91.04.00

E-Mail : cgtg.confederation@wanadoo.fr